



N° 1218...../2024

02 DEC. 2024

**Décision de**  
**La Directrice de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la**  
**Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine (ANRUR) pour le recrutement**  
**d'Un (1) Directeur du Pôle Stratégie, Etudes, Expertises et Innovation.**

- Vu le dahir n° 1.16.48 du 19 rajeb 1437 (27 avril 2016) portant promulgation de la loi n° 94.12 relative aux bâtiments menaçant ruine et à l'organisation des opérations de rénovation urbaine et le décret n° 2.17.586 du 19 moharram 1439 (10 octobre 2017) pris pour l'application de la loi n° 94.12 relative aux bâtiments menaçant ruine et à l'organisation des opérations de rénovation urbaine ;
- Vu Circulaire n° 7-13-cab du 18 jourmada II 1434 (29 avril 2013) relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics.
- Vu le statut du personnel de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments menaçant ruine ;
- Vu l'Organigramme Administratif et Fonctionnel visé par le Ministère de l'Economie et des Finances le 11 Avril 2022.
- Vu la loi cadre du personnel de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments menaçant ruine au titre de l'exercice 2024 ;
- Vu le départ à la retraite de l'actuel Directeur du Pôle Stratégie, Etudes, Expertises et Innovation, en date du 25 décembre 2024 ;
- Vu les nécessités de service ;

**DECIDE**

**Article 1 :**

Dans le cadre du renforcement de ses effectifs, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments menaçant ruine procédera au recrutement d'un :

- **Un (1) Directeur du Pôle Stratégie, Etudes, Expertises et Innovation (H/F) ;**





## Article 2 :

L'appel à candidature est ouvert aux candidat(e)s de nationalité marocaine.

- Les candidats doivent avoir un diplôme d'Ingénieur d'Etat, Architecte, ou diplôme donnant accès au grade d'Administrateur 2<sup>ème</sup> Grade ;
- Les candidats doivent avoir au moins 15 ans d'expérience confirmés, dont 4 ans minimum (liées au poste, objet de cette décision) en tant que Chef de Département dans un établissement public ou poste similaire dans un autre organisme public ou privé.

## Article 3 :

### Missions du Poste :

- Assurer la définition et piloter la mise en œuvre, des orientations stratégiques arrêtées par la Direction Générale de l'Agence ;
- Observer la situation sur le terrain en matière de Rénovation Urbaine et de Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine (BMR) ;
- Réaliser et suivre les études des stratégies, des expertises, des programmes urbains et des projets relatifs aux BMR et RU ;
- Promouvoir l'innovation et l'usage des nouvelles technologies les plus adaptés pour répondre aux besoins constatés et à venir ;
- Assurer l'accompagnement des acteurs dans les projets ayant trait à la Rénovation Urbaine et à la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine (BMR) ;
- Veiller à la pérennité et l'optimisation des ressources mises à sa disposition.

La fiche de poste indiquant le profil, compétences requises, missions/actions et conditions d'éligibilités sont jointes à cette décision.

## Article 4 :

Le dossier de candidature est constitué **obligatoirement** des pièces suivantes :

- Une demande de candidature ;
- Curriculum Vitae détaillé ;
- Une copie certifiée conforme à l'original du ou des diplômes requis (Voir Article 2) ;
- Une copie de l'attestation d'équivalence pour les diplômes étrangers ;
- Une copie certifiée conforme à l'originale de tout document justifiant l'expérience demandée (au moins 15 ans) ;
- Une copie certifiée conforme à l'original de la Carte Nationale d'Identité Marocaine (CIN) ;
- Un document exposant le plan d'action et la méthodologie proposés par le candidat pour le développement et l'amélioration de la performance du poste (5 exemplaires).





### Article 5 :

Les candidats sont invités à déposer **obligatoirement** leurs candidatures contre accusé de réception au plus tard le **18 décembre 2024 (16H)**, à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine, sis au : **Immeuble 19 Av. Ibn Sina, Agdal, Rabat**, ou l'envoyer par courrier recommandé à la même adresse. (La date et cachet de la poste faisant foi).

- Aucune suite ne sera donnée aux dossiers incomplets ou parvenus après délai.
- Toute fausse déclaration sera passible d'annulation de la candidature.

### Article 6 :

Une commission de recrutement sera désignée par Madame la Directrice Générale de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine.

### Article 7 :

La date des entretiens d'évaluation sera communiquée lors de la publication de la liste des candidats présélectionnés.

### Article 8 :

La présente décision et les résultats de sélection seront affichés au siège de l'ANRUR et publiés sur le site de l'emploi public : [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma).

**Azhar KTITOU**

Directrice Générale de l'Agence Nationale  
pour la Rénovation Urbaine et la  
Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine

